



Assurance obligatoire des soins «PrimaTel»

Une solution innovante, une prime sans concurrence

PrimaTel est une alternative innovatrice et économique à l'assurance obligatoire des soins traditionnelle, disponible dans toute la Suisse. En optant pour PrimaTel, vous évitez des consultations inutiles et bénéficiez d'une prime réellement avantageuse.

Principes

- Vous désignez librement un médecin de premier recours au moment de la conclusion de l'assurance PrimaTel
- Vous contactez le centre de conseil médical Medi24 avant toute consultation et appliquez les recommandations médicales dispensées
- Si une consultation médicale est nécessaire, Medi24 vous oriente, sauf cas d'urgence et particuliers, vers votre médecin de premier recours ou un autre fournisseur de soins

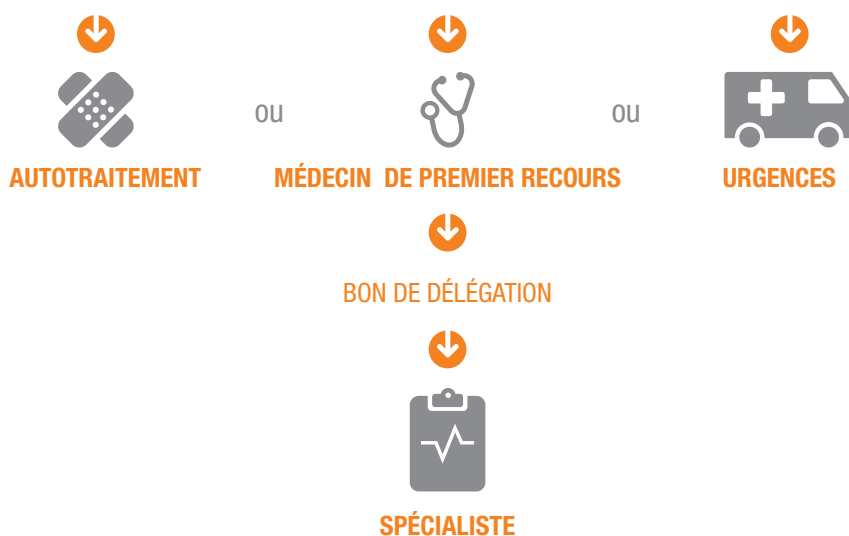
Vous n'êtes pas tenu de contacter le centre de conseil médical Medi24 ou de consulter prioritairement votre médecin de premier recours:

- en cas d'urgence;
- lors d'un séjour à l'étranger;
- pour certaines prestations médicales: traitements dentaires et ophtalmologiques, gynécologie, maternité, examens de bonne santé et de développement de l'enfant d'âge préscolaire.

Les conditions d'assurance font foi.

Je contacte **Medi24** et applique l'une des 3 recommandations médicales

Numéro gratuit 0800 852 852



Je reçois par SMS, si désiré, un résumé des recommandations médicales.

Grâce à l'orientation médicale par Medi24 et à la coordination des soins qui s'ensuit par le médecin de premier recours, les coûts sont influencés de manière favorable, nous permettant ainsi de vous proposer une prime avantageuse.

Vos avantages

- › Vous conservez les mêmes prestations que celles de l'assurance de base ordinaire et profitez d'une prime particulièrement attractive
- › Vous désignez librement votre médecin de famille comme médecin de premier recours
- › Vous obtenez un conseil médical gratuit et de qualité
- › Vous recevez par SMS un résumé des recommandations téléphoniques
- › Vous économisez du temps et de l'argent et évitez des consultations inutiles
- › Vous pouvez également contacter Medi24 pour obtenir des renseignements divers: possibilités de prévention de diverses maladies, vaccins nécessaires lors d'un séjour à l'étranger ou coordonnées des médecins et pharmacies de garde, par exemple
- › Vous pouvez désigner un autre médecin de premier recours une fois par année ou en cas de déménagement

Medi24

0800 852 852

Le centre de conseil médical Medi24 compte 120 collaborateurs qui prennent en charge jusqu'à 3'000 appels par jour, 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24. Actif dans tout le pays depuis 1999, le service est assuré par un personnel médical diplômé qui vous aide à trouver la meilleure solution en cas de problèmes de santé.



En savoir plus sur PrimaTel

Scannez et accédez au contenu en ligne

Hotline 0848 803 111 Fax 0848 803 112 Web www.groupemutuel.ch

Groupe Mutuel

Santé® Vie® Patrimoine® Entreprise®

Groupe Mutuel

Rue des Cèdres 5 - Case postale - CH-1919 Martigny

